

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2006 – 2007

N° 74

Avril – Mai - Juin
2007

élections internes

**un nouveau conseil
syndical**

**le projet d'accueil
individualisé**

des règles à respecter

**contre la privatisation
de l'INSEP**

Signez la pétition

**Pour rester en contact avec votre syndicat
consultez régulièrement son site Internet**

<http://www.snadem.com>

Grand corps malade ?

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Loin de nous l'idée de sombrer dans le catastrophisme, mais force est de constater que les appels de nos collègues vers le Snadem révèlent de plus en plus de mal-être, de témoignages parfois douloureux où se télescopent le sentiment diffus d'un manque réel de considération, d'une dégradation des conditions et des relations de travail, de tensions ou de mises en accusation. Problème général de société ou symptôme particulier à notre corps ? La réalité est là, on doit s'interroger à ce sujet.

Dans la plupart des cas, ces problèmes échappent au cadre strict des textes, règlements et circulaires et sont d'autant plus difficiles à cerner, donc à résoudre. On peut d'ailleurs regretter que les quelques directives générales qui encadrent nos interventions dans les écoles ne soient pas plus étoffées. Il est vrai que là où tout se passe bien, des textes trop rigides pourraient entraver un fonctionnement bien huilé, en revanche, là où tout se passe mal, nos collègues ne peuvent se faire entendre ni s'appuyer sur aucune réglementation précise. On sait combien la circulaire Dasco/Rectorat est sujette aux interprétations les plus fantaisistes et combien ses dispositions peuvent être contournées, trop souvent dans l'intérêt personnel des enseignants de l'État que de celui des professeurs de la Ville ou même des élèves. M. Rosselet, Inspecteur d'académie, nous avait proposé l'année dernière de lui soumettre une liste de questions précises et régulièrement posées par nos collègues sur la responsabilité des professeurs de la Ville et les modalités de leurs interventions. Nous attendons toujours les réponses. Il est des choses qui vont encore mieux en ne les écrivant pas.

On ne peut reprocher au Bureau des professeurs de ne pas être à l'écoute individuelle de nos collègues. En revanche, lorsqu'il s'agit d'intervenir fermement auprès d'un directeur d'école ou d'un inspecteur pour faire respecter les droits les plus élémentaires des salariés, notre Direction se retranche trop souvent derrière le bouclier du « domaine pédagogique » et donne blanc-seing à la hiérarchie de l'Éducation nationale, même lorsque ce partenaire est manifestement critiquable. Nos collègues agents de service ou gardiens d'école, adhérents du syndicat Autonome-Unsa Paris, connaissent régulièrement des situations comparables aux nôtres et font le même constat, ainsi qu'ils le dénoncent régulièrement au sein des instances paritaires.

Le Snadem met bien entendu tout en œuvre, à son niveau, pour soutenir et aider les professeurs en difficulté, voire en souffrance. Tout en faisant la part des choses et l'expérience aidant, il se montrera de plus en plus ferme face à ces laisser-faire afin de faire respecter à la lettre les droits du travail et mettre enfin la Ville de Paris face à ses responsabilités d'employeur.

Sommaire : page 2 : éditorial : grand corps malade ? – sommaire ◆ page 3 : nouveau conseil syndical du Snadem ◆ page 4 : les candidats et l'éducation artistique ◆ page 5 : les candidats et l'éducation artistique (suite) – communication des notes d'inspection ◆ page 6 : projet d'accueil individualisé ◆ page 7 : tutorat : de nouvelles règles ? – petites annonces – important ◆ page 8 : l'État vend les bijoux de famille – bulletin d'adhésion ◆ page 9 : sauvez l'Insep ◆ pétition ◆

Nouveau Conseil syndical du Snadem...

Les adhérents du Snadem étaient invités à renouveler le Conseil syndical de leur organisation. La liste présentée par l'équipe sortante a été élue. Vous trouverez ci-après la composition de ce nouveau Conseil syndical :

BERGER Stéphane	EPS	
BOURGOUIN Serge	EPS	
COLOMBI Bruno	EPS	
COUDERD Anne	EM	
GIRARDIN-BRICOUT Maryvonne	RET	
GNOCCHI Bruno	EPS	
LENOIR Jacqueline	AP	
LÉONARD Jean-Claude	AP	
MOREAU-LAILLER Bénédicte	EPS	
OULERICH Peggy	EPS	
PAQUIGNON Patrick	EM	
POITRAL Joëlle	AP	
PUYMERAIL Patrice		EPS
RABIAN René	EPS	
RAYNAL Pierre	EM	
RÉAULT Christian	AP	
REYNAUD-FAGOT Claire	AP	
SUISSE Bernard	EM	

Pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles, trois anciens conseillers syndicaux n'ont pas souhaité se représenter. Le Snadem remercie André CARETO, Pascale CARON (qui reste toutefois élue paritaire) et Claire FIJALKOW pour le travail qu'ils ont accompli lors de cette dernière mandature.

Nous sommes heureux d'accueillir deux nouvelles conseillères syndicales : Bénédicte MOREAU-LAILLER et Peggy OULERICH, toutes deux professeurs d'Éducation Physique et Sportive.

Lors de la première réunion de ce conseil syndical, un nouveau bureau a été élu :

<i>Secrétaire Général</i>	Bernard SUISSE
<i>Secrétaire général adjoint</i>	Patrick PAQUIGNON
<i>Trésorière</i>	Anne COUDERD
<i>Adjointe</i>	Maryvonne GIRARDIN-BRICOUT
<i>Secrétaire E.P.S.</i>	Serge BOURGOUIN
<i>Adjoint</i>	Bruno GNOCCHI
<i>Secrétaire Dessin</i>	Christian RÉAULT
<i>Adjointe</i>	Joëlle POITRAL
<i>Secrétaire Musique</i>	Pierre RAYNAL
<i>Adjointe</i>	Anne COUDERD

Les candidats et l'éducation artistique...

Le 15 mars dernier, au Théâtre National de la Colline à Paris, Le Forum permanent pour l'éducation artistique (FPEA), collectif d'associations, syndicats, structures artistiques, a invité les candidats à l'élection présidentielle à s'exprimer sur le thème de l'éducation artistique. Seule Dominique Voynet s'était déplacée en personne, mais les représentants des candidats de l'UDF, de l'UMP, du PS et de la Gauche populaire antilibérale ont répondu présents. Soumis à un questionnaire préalable, ils ont remis leur copie et défendu leurs propositions lors d'un débat public. Si un consensus semble exister sur la nécessité de l'éducation artistique, les intentions sont souvent restées lettre morte dans la pratique politique. Les réponses des candidats étaient donc attendues avec intérêt. Nous vous communiquons ci-après des extraits du compte rendu rédigé par le FPEA.

Les moyens financiers ?

La majorité des candidats déplore les coups d'arrêts budgétaires successifs portés aux programmes sur l'éducation artistique. Le plan Lang-Tasca lancé par les socialistes en 2000, qui avait mis en place les classes à PAC (projet artistique et culturel) avait ainsi été arrêté lors de l'alternance en 2002 et remplacé par un plan de relance en 2005. Le PS et les Verts s'engagent donc à retrouver le niveau de financement de 2002 dès la rentrée prochaine. Le PS créera « une action éducation et enseignement artistique et culturel » dans le cadre de la LOLF. L'UDF veut éviter « toute promesse inconsidérée » et souhaite pérenniser les financements puis les augmenter dans le cadre d'une loi de programmation sur plusieurs années. Même méthode pour Marie-George Buffet qui souhaite, à terme, porter le budget de l'Éducation nationale à 7% du PIB et refinancer les classes à PAC. De son côté, l'UMP promet que « les établissements qui choisissent de consacrer leur projet à l'éducation culturelle et artistique recevront les moyens nécessaires », sans toutefois évoquer une hausse des budgets.

Pilotage, cadre institutionnel et décentralisation ?

La mise en place de l'éducation artistique dépendant de la coordination du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la Culture et de la Communication, les candidats entendent poursuivre ce partenariat. L'intensifier pour la Gauche antilibérale qui souhaite de plus une réforme de la fiscalité des collectivités territoriales afin de financer les actions. De même pour l'UDF qui souhaite créer une mission interministérielle à cet effet, et en régions, des groupements d'intérêt public (GIP) ou des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et des pôles de ressources. Le PS souhaite quant à lui une instance nationale de pilotage, dépendant du ministère de l'éducation nationale. Corriger les inégalités entre les territoires, c'est l'objectif affiché de l'UMP qui souhaite organiser une concertation. Même objectif pour le PS qui souhaite s'appuyer sur les partenariats avec les collectivités territoriales. Les Verts quant à eux proposent la création de « Conférences régionales de la culture », inscrites dans une loi organique : « des lieux de débats permettant de dégager des financements complémentaires ».

Le temps scolaire ?

Quelle place pour l'éducation artistique dans l'organisation du temps de l'élève ? Nicolas Sarkozy souhaite la renforcer en créant un enseignement consacré à l'histoire de l'art et veut des établissements scolaires proposant un mi-temps culturel. François Bayrou, après s'être assuré que les trois heures hebdomadaires en primaire « sont bien réalisées dans toutes les classes » réfléchit à porter au nombre de quatre, les deux heures d'arts plastiques et de musique actuellement obligatoires au collège, avec la possibilité de les réaliser en demi classes. Il est aussi favorable au développement des résidences d'artistes dans les écoles. Une idée que partage Ségolène Royal. Pour permettre ces partenariats, la candidate du PS veut aménager un « temps hebdomadaire spécifique de l'école primaire au baccalauréat », sans surcharger les emplois du temps et en aménageant le temps périscolaire et les pauses. Marie-George Buffet souhaite fixer un nombre annuel d'heures, équivalent à 10% du temps scolaire, consacré à l'éducation artistique. Dominique Voynet propose de ne pas figer l'emploi du temps et de valoriser les rencontres avec les artistes.

Le statut des artistes intervenant à l'école ?

Si Nicolas Sarkozy rappelle que le régime de l'intermittence prend déjà en compte les « activités d'enseignement dispensées dans le cadre d'un contrat de travail » dans le calcul de 507 heures, Ségolène Royal ajoute que ces actions en partenariat « se déroulent parfois malheureusement (...) dans une insécurité juridique préjudiciable ». Le PS, les Verts, l'UDF et la Gauche antilibérale réaffirment que ces heures doivent être comptabilisées et

assurent que les mesures pour l'imposer seront prises. Toutefois Ségolène Royal, souhaite éviter « la création d'un corps de spécialistes de l'intervention en milieu scolaire ».

La formation des artistes et des enseignants ?

Pour François Bayrou, la question de la formation est la « clé de la généralisation ». Il préconise de sensibiliser les professeurs et cadres de l'éducation nationale « aux pratiques d'une activité artistique ou culturelle ainsi qu'à la pédagogie de celles-ci » et veut rendre obligatoire l'épreuve artistique au concours de professeur des écoles ; il souhaite, dans le cadre d'un « service civique universel », que les élèves des principales écoles artistiques puissent transmettre leurs savoirs aux jeunes des quartiers en difficulté. Le PS, de son côté, promet d'inscrire l'histoire des arts, des sciences et des techniques dans le cursus de formation des enseignants des premier et second degrés et souhaite leur proposer des stages d'immersion dans des associations oeuvrant dans le secteur culturel. La Gauche antilibérale entend quant à elle développer les rencontres entre enseignants et artistes, et les Verts favoriser les partenariats.

La diversification de l'approche artistique ?

Quid du cinéma, de la danse ou du théâtre à l'école ? Les candidats approuvent la diversité de l'approche artistique. « Ni art majeur, ni art mineur », répond François Bayrou. Ségolène Royal entend aussi « intégrer les formes nouvelles que prennent les pratiques culturelles des jeunes, de plus en plus acteurs de la blogosphère ». Marie-George Buffet souhaite donner aux enfants « les compétences pour décrypter les images, de plus en plus présentes ».

Communication des notes d'inspection...

Régulièrement, des collègues nous signalent que, bien qu'ayant été inspectés plusieurs mois auparavant, ils n'ont toujours pas reçu de rapport ou qu'ils ont été invités à émarger un rapport non noté, et qu'ils n'ont jamais eu communication de leur nouvelle note. En effet, la procédure en usage à l'Éducation nationale est assez lourde et prévoit que l'ICC ne fait que « proposer » une note qui doit être entérinée par l'Inspecteur d'académie avant d'être officielle. Ce circuit allonge d'autant les délais de communication, et il arrive fréquemment que nos collègues ne reçoivent qu'une copie du rapport où ne figure pas encore la note proposée.

Si certains inspecteurs n'hésitent pas à annoncer la note qu'ils envisagent de proposer dès la fin de la séance d'inspection, d'autres en revanche gardent cette information pour eux. On peut penser qu'ils souhaitent se laisser un délai de réflexion, on peut aussi imaginer, pour sourire, qu'ils se trouvent dans la situation des inspecteurs du permis de conduire qui diffèrent leur verdict par crainte de représailles immédiates.

Notre Chef de bureau, à qui nous avons soumis ce problème, nous a fait savoir que la Dasco envoyait systématiquement aux intéressés une copie de son rapport noté dès qu'elle le recevait de l'Inspection d'académie. Nous invitons donc les collègues qui n'ont pas connaissance de leur note à se rapprocher de leur UGD qui pourra leur communiquer cette information. Un coup de fil au secrétariat de l'inspection peut également s'avérer utile.

Il n'en demeure pas moins que certains dysfonctionnements sont toujours du fait des mêmes inspecteurs qui accumulent les retards, voire ne rédigent pas tous les rapports. Il n'est pas admissible que des professeurs soient obligés d'être réinspectés en catastrophe parce que leur précédent rapport n'a pas été établi, n'a pas été transmis, voire même, un comble, a été purement et simplement égaré.

Le projet d'accueil individualisé...

Quelques collègues nous ont signalé qu'on leur avait demandé de signer un document intitulé « Projet d'accueil individualisé – PAI » concernant un enfant scolarisé dans leur établissement. Attention ! Ce dispositif est différent du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui s'adresse plus particulièrement aux enfants handicapés. Voici quelques précisions au sujet du PAI instauré par la circulaire N° 2003-135 du 8 septembre 2003.

Il s'agit d'un projet passé entre l'école et la famille, avec l'aide du médecin de santé scolaire, dans l'optique de l'insertion et de la scolarisation des enfants malades. Les textes officiels rappellent que ce projet est mis au point sous la responsabilité du directeur de l'école ou du chef d'établissement. Il doit faire l'objet d'une rédaction écrite, ***toute l'équipe éducative est associée à son élaboration***, parents compris et le médecin de santé scolaire, en particulier, est appelé à jouer un rôle important dans ses dispositions.

Même si le PAI est avant tout un acte d'insertion et ne constitue pas une loi en soi, il n'empêche que le fait de le signer n'est pas anodin et engage les responsabilités civile et pénale du signataire. Ce projet peut, en effet, prévoir des actes médicaux d'urgence, administration de médicaments, voire injections, etc. Il faut rappeler à cette occasion que nul n'a le droit de pratiquer une injection s'il n'est pas infirmier ou médecin, mais qu'en cas de besoin, tout doit être mis en œuvre pour que cet acte soit accompli dans les meilleurs délais. La loi prévoit qu'en cas d'urgence absolue, le fait de faire une piqûre ne peut être assimilé à l'exercice illégal de la médecine et la circulaire encourage les enseignants ***à tout mettre en œuvre pour que le traitement injectable puisse être administré avant l'arrivée des secours***.

On voit donc qu'il est inadmissible de faire émarger un tel document à la va-vite sur un coin de table, comme plusieurs collègues nous l'ont déjà rapporté. Plus que tout autre, le PAI n'est pas une simple paperasse administrative qu'il faut signer les yeux fermés. Il implique qu'il y ait eu information de tous les acteurs de la vie éducative dans l'école et que chacun sache et puisse parfaitement identifier les situations d'urgence et connaître très précisément les réponses adaptées à y apporter. Faute de cette information préalable, nous engageons nos collègues à ne pas émarger ces documents qui engagent, quoi qu'on leur dise, leur responsabilité. Nous les invitons en revanche à se rapprocher du médecin scolaire pour qu'il organise cette indispensable information de tous les acteurs, y compris les professeurs de la Ville qui sont trop souvent oubliés dans ces procédures.

En tout état de cause, lorsqu'un enfant présente une pathologie qui peut induire un état d'urgence ou même lorsqu'un collègue intervient dans une CLIS, nous considérons que le professeur des écoles doit impérativement être présent lors de la séance, ainsi que les textes le prévoient. En effet, les professeurs de la Ville qui ne passent qu'une heure ou une heure et demie par semaine dans une classe et travaillent souvent sur deux, voire trois établissements, ne peuvent avoir le suivi nécessaire à la mise en œuvre de l'intégration. Seul le maître de la classe possède tous les éléments. Il est vertueux de vouloir intégrer tous les enfants dans les structures scolaires, encore faut-il s'en donner les moyens et respecter les procédures et les textes. Faute de cette volonté, le système ne fonctionnera pas et les espoirs entretenus par ces nouveaux dispositifs seront déçus, au détriment des enfants et de leur famille.

Nous invitons les collègues qui ont été sollicités pour signer ces Projets d'Accueil Individualisé à nous contacter afin que nous puissions avoir une idée précise de leur nombre et de la qualité de l'information qui a été diffusée à cette occasion, si toutefois cela a été fait.

Tutorat : de nouvelles règles ?

Notre direction nous a fait savoir qu'elle envisageait, à la demande des chargés de mission en formation, de ramener les conditions d'ancienneté requises pour être tuteur de 6 ans à 3 ans d'ancienneté en tant que professeur titulaire. Cette mesure répond à plusieurs exigences : élargir le nombre de postulants pour fournir des prestations plus adaptées aux cas particuliers des stagiaires et pour couvrir les très nombreux besoins, tant en formation qu'en jury de CAP, et permettre à de jeunes collègues de transmettre des expériences et des points de vue différents à des collègues de même génération.

Les besoins en tuteurs varient selon les années et la fréquence des concours, mais force est de constater que le nombre de candidatures est souvent inférieur aux besoins. Ainsi, en EPS, compte tenu du concours programmé l'année prochaine et de la tenue des CAP pour les stagiaires actuels, il faudra à la rentrée 2008 une cinquantaine de tuteurs. Il est vrai que les conditions de leur rémunération sont loin d'être attractives (1h30 supp. pour accueil d'une demi-journée ou 3h supp. s'ils se déplacent) et que les collègues qui souhaitent s'investir dans cette mission le font plus par solidarité envers les jeunes professeurs que pour l'appât du gain.

Le Snadem n'est pas opposé à cette mesure, toutefois nous souhaiterions que les tuteurs ainsi recrutés aient tout de même bénéficié d'une inspection après leur CAP. C'est en effet l'ICC qui accorde un avis favorable ou défavorable aux demandes, il est normal qu'il ait pu évaluer au moins une fois les compétences de l'enseignant avant de se prononcer. Or, devenus titulaires et passant au mouvement, de très nombreux jeunes professeurs ne sont plus en poste dans la circonscription où ils ont passé leur CAP.

Petites annonces...

A vendre petite maison à BÉZIERS (Hérault), idéal pied-à-terre à 14 km de la mer. Surface de 50 m² comprenant 1 chambre, 1 cuisine, salon, salle à manger, wc indépendant, salle d'eau, garage et jardin de 59m².

Prix : 140.000 euros, habitable de suite. Renseignements au 06 89 60 44 85.

A vendre Citroën Berlingo 1.6 cm³ 16 soupapes, multispace pack, direction assistée, climatisation, condamnation centralisée, Abs, auto-radio Cd, vitres avant électriques, millésime 2003, rouge « Lucifer nacré », 24.000 km, première main + accessoires.

Prix : 10.700 euros (cote personnalisée de la Centrale des particuliers).

Renseignements au 06 61 47 50 99 (le midi entre 11h45 et 13h15, le soir entre 18h15 et 22h ou le mercredi et le week-end), ou bien par mail à « jluc.duriez@wanadoo.fr ».

Idéal pour des collègues demeurant en Province, location/partage (possibilité 2 personnes ensemble ou en alternance) d'un **appartement de 30 m²** : 2 pièces + petite cuisine + petit cabinet de toilette/douche. Au pied du métro « Jourdain » (20^{ème} arr.), 2^{ème} étage sans ascenseur.

Droit de récupération des lieux par le propriétaire pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Prix : 500 euros/mois plein (chauffage et charges compris), périodes de vacances scolaires à déduire.

Renseignements au 06 19 96 48 91.

IMPORTANT : L'administration n'ayant pas le droit de nous les communiquer, n'oubliez pas de nous prévenir de vos changements de coordonnées (adresse postale, emails, téléphone) afin que nous puissions continuer de vous informer et vous contacter en cas de besoin.

L'État vend les bijoux de famille...

L'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (INSEP) est à vendre : l'État a entrepris de céder à de grandes entreprises privées l'exploitation de ce fleuron du sport de haut niveau. Les missions assurées par des personnels fonctionnaires TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service) sont transférées à des entreprises privées comme Vinci, Accor ou Casino. Partenariats Public-Privé (ou PPP) : c'est le nouvel outil qui sert à privatiser les services publics. Le gouvernement Raffarin avait pris une ordonnance en juin 2004 afin de permettre à l'État et aux collectivités de réaliser des partenariats public-privé. Le procédé est simple : il s'agit de vendre les missions d'accueil, d'entretien, de restauration au secteur marchand en ne maintenant dans les établissements publics qu'un minimum de fonctionnaires.

C'est maintenant l'INSEP, navire amiral du sport de haut niveau, qui passe contrat avec un consortium mené par le groupe Vinci notamment. A l'INSEP, en dehors de toutes les consultations légales, les missions jusqu'ici remplies par des personnels TOS sont transférées aux entreprises privées et les personnels sont placés devant le fait accompli. Ce projet prévoit un centre de congrès au sein de l'Institut (situé au cœur du bois de Vincennes) avec plus de 1000 repas par jour, 470 lits et des salles de congrès. Cet équipement serait mis à la disposition des concessionnaires privés pendant 245 jours par an contre 120 à l'INSEP. La concession serait d'une durée, jamais vue, de 30 ans. L'UNSA Éducation et ses syndicats, avec les personnels concernés, ont relevé l'absence de dialogue social autour de cette privatisation accélérée. Ils dénoncent le mutisme et l'indifférence du ministère mais aussi le cynisme des groupes industriels qui demandent que les personnels TOS soient privatisés sur place. Les personnels administratifs ne reçoivent aucune information sur leur avenir. L'UNSA Éducation exige que tous les documents soient examinés dans les instances de l'établissement et que le CTP Ministériel dispose de toutes les informations sur les contrats. Elle réaffirme son attachement à un service public de qualité, avec des personnels qualifiés et reconnus, et exige leur maintien ainsi que celui de leurs missions, à l'INSEP. C'est pourquoi elle a déposé des recours en justice. **Pour refuser le démantèlement scandaleux de l'INSEP, signez la pétition en page centrale et retournez-la à l'UNSA-Éducation.**



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2006-2007 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **42 euros**

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser **avec le bulletin d'adhésion** exclusivement au **SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Pétition réalisée par l'intersyndicale locale (UNSA Education, CGT, FO, FSU, SGEN-CFDT) des personnels INSEP

Sportifs, Entraîneurs, Formateurs, Cadres sportifs, Elus, Personnels,

SAUVEZ L'INSEP

A l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique), **établissement prestigieux** du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en dehors de toutes les consultations légales, les missions jusqu'ici remplies par des personnels TOS (accueil, entretien, restauration, hébergement, communication, ...) sont transférées à des **entreprises privées** comme Vinci, Accor ou Casino dont l'objectif est de faire des recettes financières comme elles l'annoncent sur leur site internet.

Ce projet est le fruit d'un nouveau dogme, le Partenariat Public Privé, qui réduit le rôle et la responsabilité de l'Etat et augmente les parts de marché des grands groupes privés. De nombreux experts ont souligné les risques de ces PPP (**coût plus élevé** pour l'Etat, **baisse de la qualité...**), les résultats d'expériences de ce type menées en Grande-Bretagne sont très inquiétants. Les initiatives de privatisation de services dans des établissements du MJSVA déjà menées confirment l'augmentation des coûts et la baisse de la qualité.

Aucune information n'est donnée aux usagers habituels pour garantir les prix, ainsi que le déclare un président de Fédération, ni les priorités d'occupation des installations (entreprises privées ou sportifs de haut niveau).

Ainsi un ensemble comprenant des salles de restauration, de congrès... sera mis à disposition des partenaires, des chambres seront réservées à l'usage du privé, l'amphi C, par exemple, serait mis à la disposition des concessionnaires pendant 200 jours par an contre 165 à l'INSEP, la nouvelle salle de congrès 250 jours contre 115. La concession est d'une durée, jamais vue, de trente ans.

Les personnels dénoncent **l'absence de dialogue social** autour de cette privatisation accélérée. Ils dénoncent le mutisme et l'indifférence du ministère mais aussi le cynisme des groupes industriels qui proposent que les personnels TOS soient privatisés sur place en dessous de leur salaire actuel. Les personnels administratifs et pédagogiques, quant à eux, ne reçoivent aucune information sur leur avenir.

Les soussignés demandent :

- **l'arrêt du processus PPP,**
- **le maintien de tous les personnels et de leur mission à l'INSEP,**
- **la rénovation de l'INSEP dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique.**

Ils réclament que :

- **l'INSEP (850 sportifs de haut niveau, 22 des 33 médailles françaises aux derniers J.O.) reste un service public d'Etat au service du sport français,**
- **le sport de haut niveau et son environnement reste de la compétence de l'Etat et que celui-ci garantisse pour tous les sports l'égalité d'accès à la haute performance.**

Nom - Prénom	Qualité, fonction	Signature

Pétition à retourner à l'UNSA Education
87bis, Avenue Georges Gosnat – 94853 IVRY SUR SEINE CEDEX
- par courriel : revendic@unsa-education.org
- par fax : 01 56 20 29 73